

PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat général

Service interministériel de l'administration et de la modernisation de l'Etat

> ARRETE n° 2015181_0016_PREF_siame du ³⁰ juin 2015 portant désignation du président de la section régionale interministériel d'action sociale des administrations de l'Etat de la région Guyane

> > Le préfet de la région Guyane Chevalier de la légion d'Honneur, Officier de l'ordre national du mérite,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat :

VU l'arrêté du 29 juin 2006 du ministre de la fonction publique fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015120-0009/bas/pref du 4 mai 2015 portant composition de la section régionale interministérielle d'action sociale de la Guyane ;

VU le compte-rendu de l'assemblée générale de la section régionale interministérielle d'action sociale de la Guyane en date du 21 mai 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la région Guyane ;

ARRETE

<u>article 1</u>: Monsieur Miguel DUPLAN est désigné président de la section régionale du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat de la région Guyane, pour une durée de quatre ans, à compter du 3 juillet 2015.

<u>article 2</u>: Le Secrétaire général de la préfecture de la région Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet Pour la Préfet Le secrétaire général

Yves de ROQUEFEUIL